

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 709 043 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

01.05.1996 Bulletin 1996/18

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: A45D 40/06, A45C 13/00

(21) Numéro de dépôt: 95402377.6

(22) Date de dépôt: 25.10.1995

(84) Etats contractants désignés:  
DE FR GB

(30) Priorité: 28.10.1994 FR 9412959

(71) Demandeur: LIR FRANCE  
F-94550 Chevilly-Larue (FR)

(72) Inventeur: Favre, Bernard  
F-92330 Sceaux (FR)

(74) Mandataire: Dawidowicz, Armand  
Cabinet Dawidowicz,  
18, Boulevard Pereire  
F-75017 Paris (FR)

### (54) Etui pour rouges à lèvres étanche

(57) L'invention concerne un étui pour rouge à lèvres comprenant un corps 1 dans lequel peut être monté un bâton de rouge à lèvres coulissant dans un mécanisme élévateur par système rotatif comportant un cylindre métallique protecteur 5 renfermant le tube de rouge à lèvres et une coiffe 6.

L'invention consiste en ce que le corps 1 de l'étui comporte au moins une garniture d'étanchéité inférieure 9, 12 et la coiffe 6 comporte au moins une garniture d'étanchéité supérieure 11.

Application aux emballages pour rouges à lèvres.

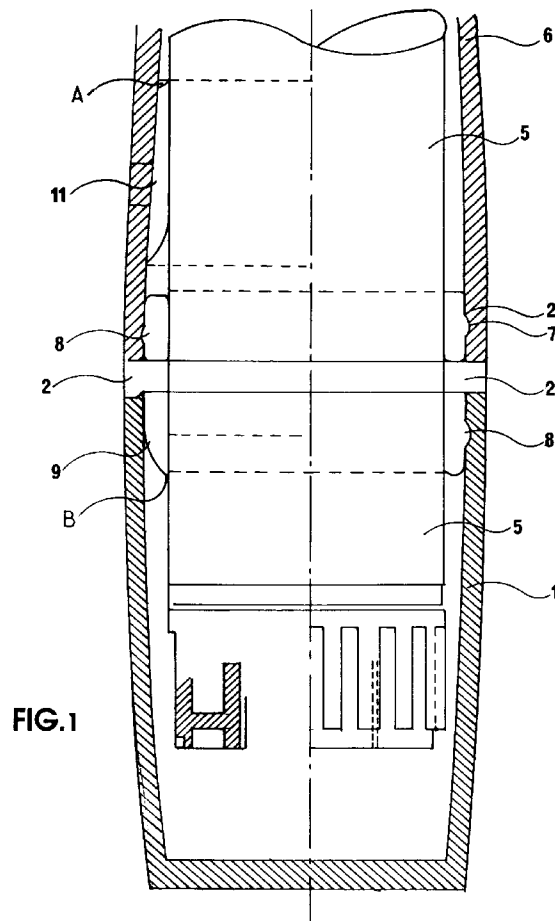


FIG. 1

EP 0 709 043 A1

## Description

L'invention concerne un étui pour rouge à lèvres comprenant un corps dans lequel peut être monté un bâton de rouge à lèvres coulissant, inséré au centre d'un mécanisme élévateur par système rotatif comportant un cylindre métallique protecteur, et une coiffe montée clip-sable sur une collerette de recentrage dudit corps.

Dans les étuis de rouge à lèvres de ce type, le bâton de rouge à lèvres est toujours exposé à l'air même quand il est rentré dans le corps. La présence de produits volatils dans le bâton de rouge à lèvres ou "raisin" produit par conséquent une dégradation de la qualité du produit dans le temps du fait de la fuite de ces produits volatils par la jonction non étanche entre la coiffe et le corps de l'étui. En effet, l'assemblage du corps et de la coiffe demande des jeux de fonctionnement pour donner une sensation de confort mais qui entraînent des passages d'air affectant la préservation de la qualité du produit.

Il est donc souhaitable de pouvoir réaliser une étanchéité parfaite lors de l'assemblage de la coiffe sur le corps, afin d'éviter d'avoir à incorporer des conservateurs dans le produit.

On a proposé (voir demande de brevet française non publiée n°93.10751) d'équiper la périphérie d'une collerette de recentrage d'une garniture d'étanchéité. Cette solution n'assure qu'une étanchéité pour la coiffe et cette étanchéité est en outre imparfaite parce que la garniture s'appuie sur une pièce en matière plastique, donc relativement imprécise.

A cet effet, l'étui de rouge à lèvres selon l'invention est caractérisé en ce que le corps de l'étui comporte au moins une garniture d'étanchéité inférieure et la coiffe de l'étui comporte au moins une garniture d'étanchéité supérieure, lesdites garnitures étant comprimées sur la paroi externe lisse du cylindre métallique renfermant le raisin.

De préférence, les garnitures d'étanchéité sont formées en un matériau synthétique souple à mémoire élastique.

La garniture d'étanchéité supérieure, par exemple sous forme d'une bague large, est fixée à la surface intérieure de la coiffe de l'étui par soudage ultrasonique. Lorsque la coiffe est assemblée sur le corps de l'étui, la garniture d'étanchéité supérieure se trouve comprimée contre la paroi externe lisse du cylindre métallique renfermant le raisin, assurant ainsi une étanchéité totale dans la coiffe.

De préférence, la garniture d'étanchéité inférieure, présente dans le corps de l'étui, forme une seule pièce avec la collerette de recentrage. En effet, de manière avantageuse une garniture d'étanchéité sous forme de lèvres est située à la partie inférieure de la collerette de recentrage. Ainsi lors de l'assemblage de la collerette de recentrage sur le corps de l'étui contenant le cylindre métallique, la garniture d'étanchéité en forme de lèvres se trouve comprimée sur le cylindre métallique assurant

une étanchéité totale dans le corps.

Selon une variante de réalisation de l'invention, la garniture d'étanchéité inférieure peut se présenter sous la forme d'une bague qui s'insère entre la base du corps et le cylindre métallique renfermant le raisin, ladite bague présentant une forme qui épouse la forme de la base du corps et dont les bords extérieurs s'étendent entre le corps de l'étui et le cylindre métallique.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en référence au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 représente une vue en coupe longitudinale d'un étui de tube de rouge à lèvres selon un exemple de réalisation préférée de l'invention,

la figure 2 représente une vue éclatée de l'étui de la figure 1, et

la figure 3 représente une vue en coupe longitudinale d'un étui de rouge à lèvres selon une variante de réalisation de l'invention.

Les parties de gauche des figures 1 et 3 représentent l'invention et les parties de droite de ces mêmes figures représentent l'état de la technique.

L'étui, selon l'exemple de réalisation de l'invention représenté à la figure 1, comprend un corps 1 terminé à son extrémité supérieure par une collerette de recentrage 2, comportant un orifice central dans lequel est logé un cylindre métallique tournant 5 qui protège un bâton de rouge à lèvres, et une coiffe 6 fermant l'ensemble.

La coiffe 6 comporte une gorge périphérique interne 7 dans laquelle s'encliquètent des plots 8 prévus sur la partie de la collerette de recentrage 2 qui s'engage dans la coiffe 6.

Une garniture d'étanchéité sous forme d'une bague 11 en un matériau synthétique souple à mémoire élastique est fixée dans la coiffe 6. Conformément à l'invention, ladite bague 11 est comprimée en A par la surface extérieure du cylindre métallique 5 qui s'engage dans la coiffe lors de l'assemblage de la coiffe 6 sur le corps 1 et plus exactement sur la collerette de recentrage 2. De préférence, la bague 11 est fixée sur la coiffe 6 par soudage ultrasonique.

Une seconde garniture d'étanchéité 9, en matériau synthétique souple à mémoire élastique, est prévue dans le corps 1. Cette garniture d'étanchéité 9 forme une seule pièce avec la collerette de recentrage 2. Ladite garniture 9 se présente sous la forme d'une lèvre d'étanchéité sous la collerette 2 laquelle est assemblée par soudage ultrasonique sur le corps 1 de l'étui autour du cylindre métallique 5. Lors de l'assemblage de ces trois pièces, la garniture d'étanchéité 9 se trouve comprimée en B le long du cylindre métallique 5.

Il apparaît au vu de cet exemple de réalisation qu'on obtient à la fois une étanchéité dans la coiffe 6 de l'étui

et dans son corps 1. On prévient de la sorte tous passages d'air lorsque l'étui est fermé, la compression du matériau synthétique souple à mémoire élastique contre la paroi lisse métallique du cylindre 5 créant une étanchéité parfaite.

Selon la variante de réalisation illustrée par la figure 3, une garniture d'étanchéité 12 présentant une forme adéquate est insérée entre la base 10 du corps 1 et le cylindre métallique protecteur 5, l'engagement dudit cylindre 5 dans le corps 1 comprimant la garniture 12 qui est en un matériau synthétique souple à mémoire élastique, contre la surface métallique extérieure du cylindre 5, assurant ainsi une parfaite étanchéité de la partie inférieure de l'étui dans la mesure où la collerette de recentrage 2 assemblée entre le corps 1 et le cylindre 5 comprime également contre le cylindre 5 métallique l'extrémité supérieure de la garniture 12.

caractérisé en ce que la garniture d'étanchéité (12) s'insère entre la base du corps (1) et le cylindre métallique (5) renfermant le raisin, ladite garniture (12) présentant une forme qui épouse la forme de la base du corps (1) et dont les bords extérieurs s'étendent entre le corps (1) de l'étui et le cylindre métallique (5).

### Revendications

1. Etui pour rouge à lèvres comprenant un corps (1) dans lequel peut être monté un bâton de rouge à lèvres ou "raisin" coulissant dans un mécanisme élévateur par système rotatif comportant un cylindre métallique protecteur (5) renfermant le tube de rouge à lèvres et une coiffe (6), caractérisé en ce que le corps (1) de l'étui comporte au moins une garniture d'étanchéité (9, 12) et la coiffe (6) comporte au moins une garniture d'étanchéité (11), lesdites garnitures (9, 12 ; 11) étant comprimées sur la paroi externe lisse du cylindre métallique renfermant le raisin.
2. Etui pour rouge à lèvres selon la revendication 1, caractérisé en ce que les garnitures d'étanchéité (9, 12 ; 11) sont en un matériau synthétique souple à mémoire élastique.
3. Etui pour rouge à lèvres selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la garniture d'étanchéité (11) est fixée sur la surface intérieure de la coiffe (6) par soudage ultrasonique.
4. Etui pour rouge à lèvres selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la garniture d'étanchéité (9) forme une seule pièce avec une collerette de recentrage (2).
5. Etui pour rouge à lèvres selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la collerette (2) est fixée par soudage ultrasonique sur le corps (1).
6. Etui pour rouge à lèvres selon l'une des revendications 1 à 3,

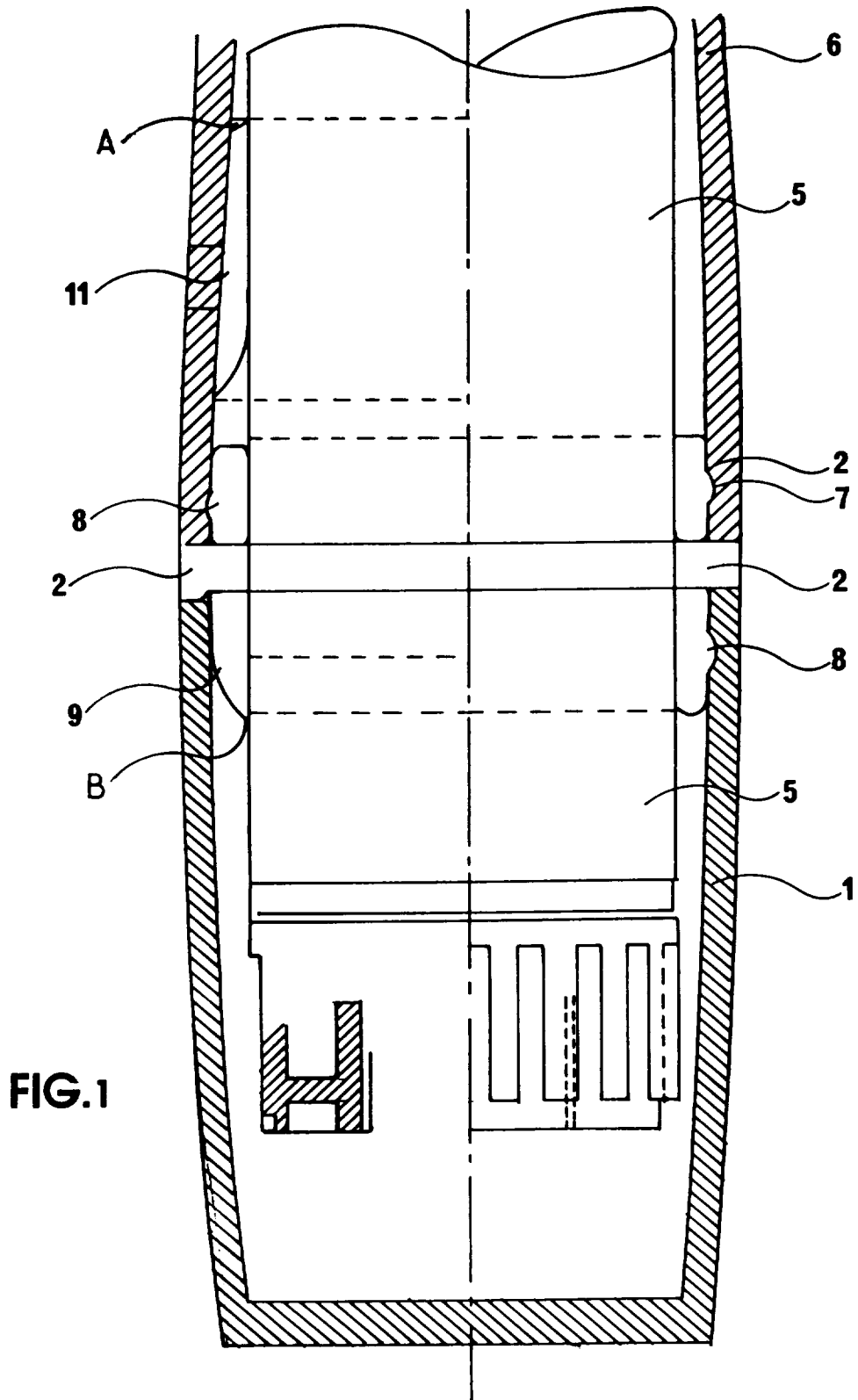


FIG.1

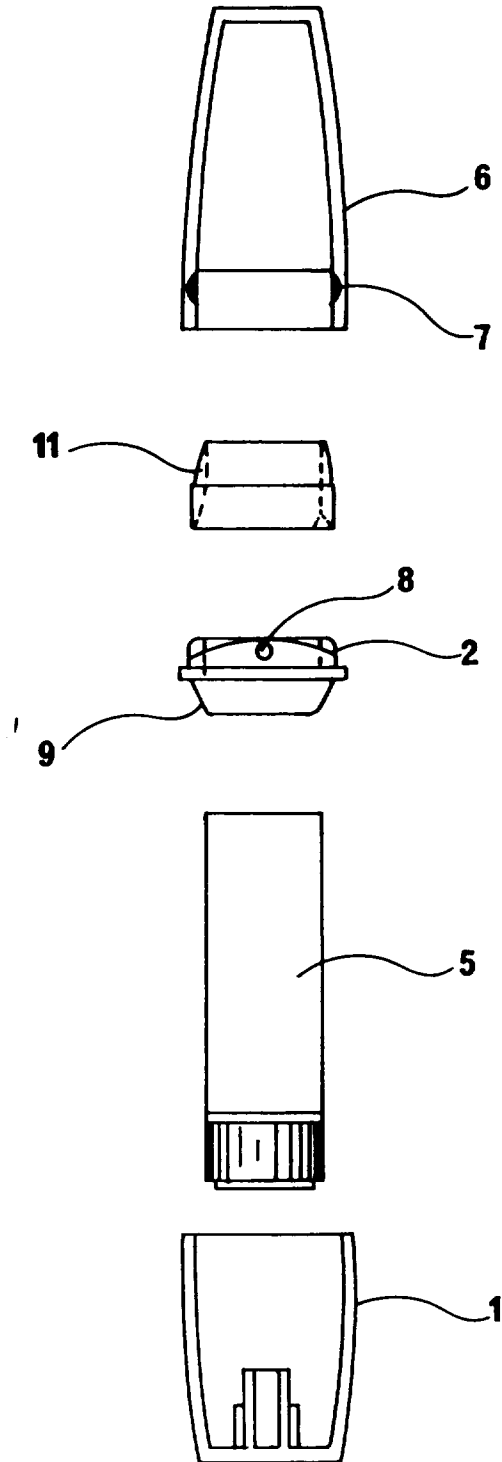
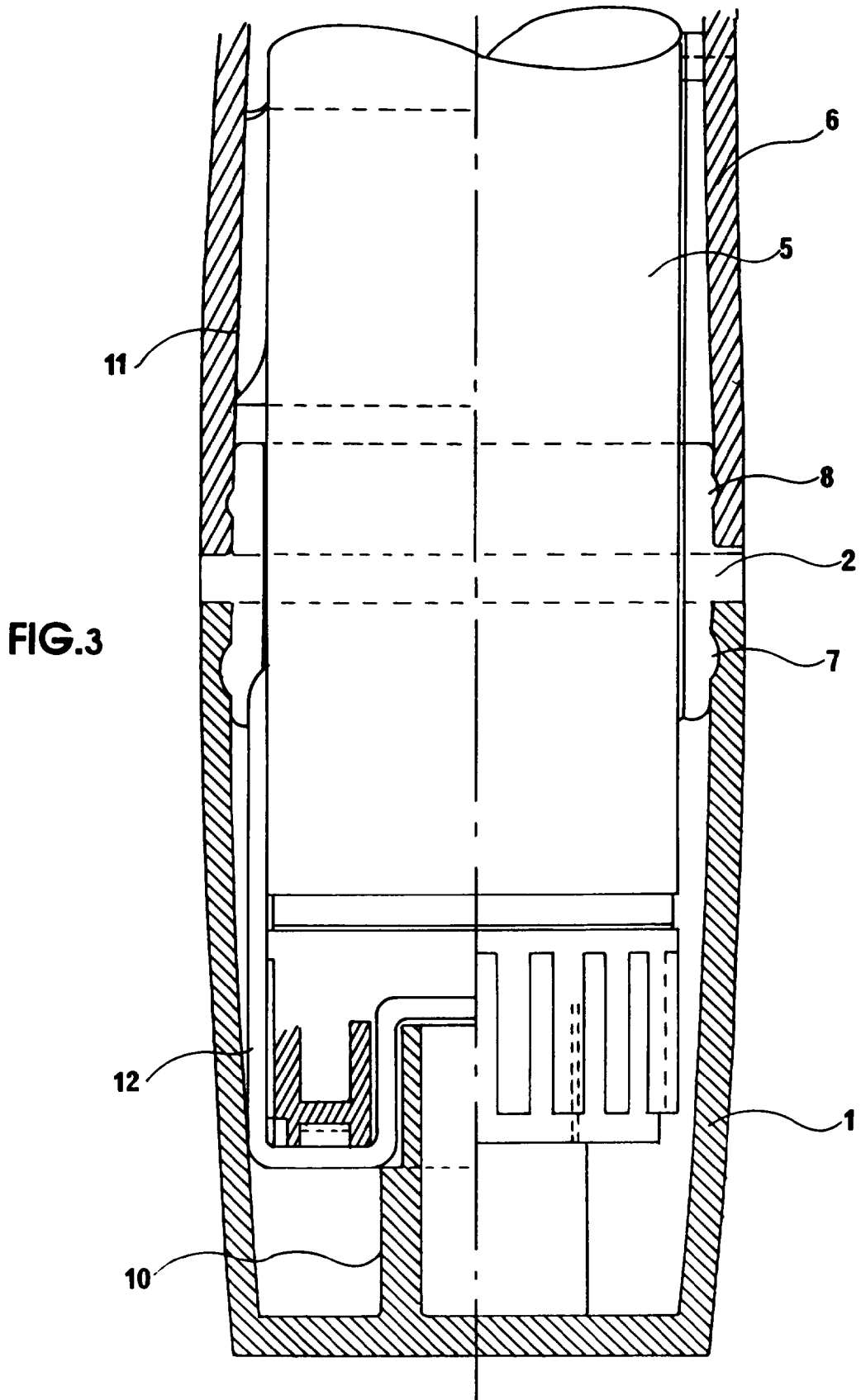


FIG.2





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 95 40 2377

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE-C-960 034 (DR. SCHELLER WERKE GMBH) 14 Mars 1957 * le document en entier * ---	1	A45D40/06 A45C13/00
A	EP-A-0 332 593 (CARDIA ENNIO) ---		
A	US-A-2 840 231 (REICHENBACH) 24 Juin 1958 -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D A45C B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	14 Février 1996	Vistisen, L	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P4/C02)